

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU - SEANCE DU 18 DECEMBRE 2018

Le mardi 18 décembre 2018, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie suite à la convocation adressée le 10 décembre 2018 par Monsieur le Maire et affichée le même jour.

Présents : Raymond CACAN, Pierre JAUBERTIE, Véronique DUFRAIX, Jean-Patrick CHARPENTIER, Annick CIRARD, Michaël VIGIER, adjoints, Michel COURDEAU, Raymonde GUILLEMOT, Geneviève CHAMPAGNE, Brigitte BAZINGETTE, Francis MAZIERAS, Pierre HENNINOT, Marc VICTORION, Isabelle LABRUE, René DUPUY, Elisabeth BOCQUET, Bernard DELPRAT, Cendrine LAGRANGE.

Excusés : Magali REIMHERR a donné procuration à Pierre HENNINOT.

Absents : -

La séance est ouverte à 18 h 30. Michaël VIGIER a été élu secrétaire de séance.
Le compte-rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

I Salle socio-culturelle

a) Dernière estimation financière de l'architecte

Monsieur le Maire rappelle que les précédentes estimations financières du coût de la construction de la salle socio-culturelle étant trop élevées, il avait été demandé à Bernard CHINOIRS de revoir son estimation, en diminuant certaines surfaces et en réduisant certains aspects techniques non indispensables.

Aussi, Monsieur le Maire indique qu'un chiffrage a été arrêté à la somme de 1 200 000 € H.T., montant initialement pressenti lors du lancement du projet.

Monsieur le Maire propose alors aux élus de s'exprimer sur le dossier.

Francis MAZIERAS informe l'assemblée qu'une délégation s'est rendue à Mussidan afin de discuter du fonctionnement de leur salle socio-culturelle et a ainsi obtenu de précieux renseignements. Il s'avère en effet qu'il serait judicieux de prévoir un grill motorisé qui éviterait une perte de temps et d'argent lors des spectacles. En, effet, lors de la mise en scène des spectacles, l'absence de motorisation du grill oblige la location d'une nacelle et mobilise un nombre d'heures de personnel important. Il précise aussi que le temps de rangement des fauteuils rétractables est très long et qu'il serait utile de choisir un système plus rapide dans la future salle.

Raymonde GUILLEMOT précise par ailleurs qu'un chiffrage du mobilier est en cours de réalisation.

Jean-Patrick CHARPENTIER rajoute qu'il faut également tenir compte de la charge de personnel à prévoir dans le fonctionnement de la salle, sachant qu'à Mussidan, cela correspond à un poste d'un « agent et demi » nécessaire pour la programmation et la technique.

Bernard DELPRAT demande alors si les financements sont certains. Monsieur le Maire lui répond que les financements sont actés et que le Grand Périgueux s'est engagé à financer la moitié du reste à charge pour la commune.

Bernard DELPRAT demande des précisions sur les estimations de consommation calculées par le bureau ODETEC. Michaël VIGIER lui répond que ces estimations sont basées sur une période d'activité annuelle moyenne de 100 jours et que l'étude démontre que le bâtiment sera moins coûteux qu'un bâtiment de type RT 2012, en raison d'une sur-isolation imposée par les normes « acoustiques ».

Bernard DELPRAT s'inquiète notamment des dépassements éventuels durant les travaux et craint que le projet ne grève le budget communal. Monsieur le Maire rappelle qu'il faut faire confiance à l'estimation de l'architecte, ce dernier ayant montré sa compétence et son sérieux lors de précédents travaux.

Il demande alors à l'assemblée de se prononcer sur la poursuite du projet afin de lancer l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se montre favorable à ce projet par 17 voix pour et 2 contre, Bernard DELPRAT et Elisabeth BOCQUET ayant voté contre ce projet.

b) Demande de subventions

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de ce dossier, il y a lieu de demander des subventions auprès des organismes suivants :

- ETAT au titre de la DETR 2^{ème} tranche,
- Département au titre des contrats de territoires pour l'aménagement du parking et de ses abords,
- Europe via la Région au titre de la subvention LEADER.

Le Conseil donne son accord à la majorité.

c) Eclairage public du parking

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faut également prévoir l'éclairage du futur parking de la salle socio-culturelle. Il indique qu'il est nécessaire de mandater le SDE 24 afin qu'il engage les études techniques et programme les travaux d'éclairage public.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal donne son accord pour confier cette mission au SDE 24.

II Dordogne Habitat

Considérant les délibérations prises en date du :

- 27/10/2016 « construction de logements sociaux - Dordogne Habitat » n° 072/2016
- 19/01/2017 « construction de logements sociaux sur la parcelle AL n°2 - réalisation de travaux de voirie et réseaux » n° 002/2017
- 19/01/2017 « construction de logements sociaux - cession à l'euro symbolique » n° 001/2017

Considérant les obligations de Dordogne Habitat le contraignant à acquérir dès que possible la propriété du foncier ;

Considérant la volonté de Dordogne Habitat de rétrocéder dès la mise en service de l'immeuble toute l'emprise non nécessaire à son opération de construction telle que définie au plan annexé;

Considérant le fait que Dordogne Habitat se propose de régler tous les frais d'acte administratif et de géomètre liés à cette cession et cette rétrocession ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de céder la parcelle AL n°113, issue de la parcelle AL n°108 à Dordogne Habitat à l'euro symbolique ;

DECIDE d'accepter d'ores et déjà la rétrocession, à l'euro symbolique, de toute l'emprise non nécessaire à l'opération de construction de Dordogne Habitat au profit de la Commune, telle que définie au plan ci-joint.

AUTORISE Monsieur de Maire à signer les actes administratifs et tout document afférent à ce dossier.

III Aliénation des chemins ruraux

Suite à la fin de l'enquête publique, Gérard MAZEAU, commissaire-enquêteur, a remis son rapport avec un avis favorable pour l'ensemble des dossiers d'aliénation ou de changement d'assiette, à savoir :

dossier n° 1 : Boirac

dossier n° 2 : Pont Romieux-Ouest

dossier n° 3 : Pont Romieux-Est

dossier n° 4 : Meynicot

dossier n° 5 : Les Fauges

dossier n° 6 : Les Guilloux

Dans les 2 mois suivant l'ouverture de l'enquête (ouverture de l'enquête le 15 octobre 2018), une association syndicale peut se manifester afin de se charger de l'entretien de la voirie et ainsi s'opposer à l'aliénation.

Aucune association syndicale ne l'ayant fait, le Conseil municipal peut librement délibéré afin de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les chemins ruraux attenants à leur propriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- met les propriétaires riverains en demeure d'acquérir les chemins ruraux concernés,
- décide de proposer le prix de vente à 0 € 50 le m²

IV Assurances

Monsieur le Maire rappelle que la commune a donné un accord de principe pour adhérer au groupement de commandes « assurances » proposé par le Grand Périgueux.

Un audit de toutes les assurances communales a été réalisé par le cabinet ARIMA (cabinet retenu par le Grand Périgueux). Sa mission est d'assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage des membres du Groupement. Il a déjà réalisé un audit de la collectivité et a élaboré un cahier des charges de consultation puis l'analyse des offres.

L'appel d'offres a été lancé et l'analyse des offres a été effectuée par le cabinet ARIMA.

Les assureurs les mieux-disant sont les suivants :

Lot 1 Bâtiments :	PILLIOT	4 654 € 53
Lot 2 : responsabilités et risques annexes :	GROUPAMA	1 000 € 00
Lot 3 : flotte automobile :	GROUPAMA	1 821 € 40
Lot 4 : protection juridique, Protection fonctionnelle	SMACL	623 € 60
Lot 5 : assurance du personnel	GROUPAMA	22 645 € 00 sans charges

Après avoir pris connaissance de l'analyse des offres, le Conseil municipal, amené à se prononcer sur le choix des assureurs, décide à l'unanimité de retenir les cabinets d'assurances précités.

V Convention d'Hébergement Périgord Numérique

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'hébergement d'équipements et d'exploitation de service d'accès internet haut débit. Il s'agit de permettre l'implantation d'un poteau bois (avec les équipements) au lieu-dit les Gourcils afin de desservir la commune de St Michel de Villadeix.

VI Adressage

Monsieur le Maire revient sur le dossier concernant l'adressage et plus précisément une impasse située dans le secteur des Guilloux.

Initialement renommée « Impasse de la Chartreuse » lors du lancement de la procédure d'adressage, cette appellation avait été modifiée par « Impasse du Vieux Chai » suite à une demande d'un riverain, Bernard COSTE, lequel trouvait cette appellation inadaptée à cet hameau.

Par la suite, Michel COURDEAU avait réagi en rappelant l'historique patrimonial de la Chartreuse.

Monsieur le Maire indique qu'il lui semble équitable de modifier à nouveau le nom de cette voie afin d'éviter de favoriser un administré au détriment d'un autre et propose l'appellation « Impasse de la Combe ».

Michel COURDEAU prend la parole et indique que la voie concernée se situant au lieudit Combe de la Rivière, cette proposition lui semble cohérente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette nouvelle dénomination.

VII Fondation 30 Millions d'Amis

Une information est donnée concernant un courrier de la Fondation 30 millions d'Amis, laquelle sensibilise les collectivités sur le mauvais traitement des animaux sauvages dans les cirques.

VIII Appel à projets FIPDR

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture relatif aux Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation. A ce jour, la commune n'a pas de projet à déposer au titre de ce fonds.

IX Questions diverses

a) Collectif des petits patrons

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courriel du collectif des Petits Patrons et Artisans, lequel alerte la municipalité sur les problèmes rencontrés par la profession.

Après en avoir pris connaissance, il est décidé de transmettre ce courriel au représentant de l'Etat.

b) Réseaux des communes

Annick CIRARD fait part de la nouvelle interface, plus fonctionnelle, qui doit être mise en place sur le site internet. Elle précise que cette nouvelle interface oblige l'abandon de l'application mobile, cependant très peu utilisée. La nouvelle interface demandant un important travail de saisie, un agent communal aidera Annick CIRARD.

c) Compte-rendu de la réunion SIAEP

Bernard DELPRAT ayant représenté la commune lors de la dernière réunion du S.I.A.E.P, il prend la parole afin d'en faire un compte-rendu succinct.

Concernant la commune, les travaux de construction du réservoir à la Cougerie sont planifiés pour 355 000 €. Les travaux de réfection du réseau d'adduction d'eau de la Rue Chaminade sont également prévus.

Enfin, il indique qu'un rattrapage du prix de l'eau est prévu afin que les abonnés des communes des 2 syndicats existants avant la fusion paient un tarif identique.

d) école

Monsieur le Maire fait part de son entretien avec un responsable de l'inspection académique. Il s'avère que l'année prochaine, la classe de CE1 sera dédoublée et qu'il convient donc de trouver une salle de classe supplémentaire. La solution est de transférer la classe de maternelle, actuellement dans l'enceinte de l'école primaire, dans l'école maternelle. Dans cette hypothèse, les TPS pourraient être déplacés dans l'ancien bâtiment du S.S.I.A.D. Cette solution est à l'étude.

e) Révision des loyers - année 2019

Le Conseil municipal se montre favorable à l'augmentation des loyers communaux, réactualisés en fonction de l'indice IRL.

f) Organisation d'une course cycliste

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'organisation d'une course cycliste de jeunes sur le territoire communal en juin prochain.

g) Demandes de subvention

Dans le cadre des travaux envisagés dans la salle Marie CHARBONNIER ainsi qu'au dojo et au tennis, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des financeurs suivants :

- ETAT au titre de la DETR pour les travaux de réfection de la salle Marie CHARBONNIER
- Département au titre des projets communaux concernant les travaux de réhabilitation énergétique du dojo et le remplacement de l'éclairage des courts extérieurs de tennis.

h) Indemnités de Fonction

Monsieur le Maire fait part de la demande de Francis MAZIERAS, lequel souhaite, au regard de son investissement au sein du conseil municipal, percevoir une indemnité.

René DUPUY juge cette demande inappropriée car il estime que dans ce cas, le seul objectif est de percevoir une indemnité et que nombre de bénévoles ne perçoivent rien en contrepartie de leur investissement.

Il est ainsi rétorqué à René DUPUY qu'il y a une différence entre bénévoles et élus et qu'il ne faut pas comparer les 2 « statuts ».

Cendrine LAGRANGE se montre choquée car elle estime qu'un élu ne doit pas être indemnisé, mis à part le Maire et les adjoints.

Elisabeth BOCQUET rappelle qu'en début de mandat, des règles avaient été édictées et qu'il n'est pas honnête de les modifier en cours de mandat.

Cette question sera débattue lors du prochain conseil.

i) Terrain de Boules

René DUPUY rappelle la dangerosité du mur du terrain de boules lequel menace de s'effondrer selon lui. Il souhaite qu'une réhabilitation de ce mur soit programmée.

L'ordre du jour est levé à 20 h 10.

SIGNATURE DES ELUS

Raymond CACAN, Maire	
Pierre JAUBERTIE, 1 ^{er} adjoint	
Véronique DUFRAIX, 2 ^{ème} adjointe	
Jean-Patrick CHARPENTIER, 3 ^{ème} adjoint	
Annick CIRARD, 4 ^{ème} adjointe	
Michaël VIGIER, 5 ^{ème} adjoint	
Michel COURDEAU, conseiller municipal	
Raymonde GUILLEMOT, conseillère municipale	
Geneviève CHAMPAGNE, conseillère municipale	
Brigitte BAZINGET*TE, conseillère municipale	
Francis MAZIERAS, conseiller municipal	
Pierre HENNINOT, conseiller municipal	
Marc VICTORION, conseiller municipal	
Isabelle LABRUE, conseillère municipale	
Magali REIMHERR, conseillère municipale	
René DUPUY, conseiller municipal	
Bernard DELPRAT, conseiller municipal	
Elisabeth BOCQUET, conseillère municipale	
Cendrine LAGRANGE, conseillère municipale	